

**Procès-verbal de la session ordinaire  
du vendredi 25 septembre 2009**

Convocations adressées le 21 septembre 2009.

L'an deux mille neuf, le vingt cinq septembre à 20 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur FAUQUET Joël, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs FAUQUET Joël, FORTIN Claude, LAUFRAY Bruno, AUGER Eric, Madame HERMAN Christine, Messieurs DESCHAMPS Pascal, ROBIN Jean-Paul, LAMELET Alain, BEAUVAIS Jean-Pierre, BOUILLON Jean-Philippe, HUET Jean-Paul, Madame SEVESTRE Maryline.

Absents excusés : Madame JULIEN Annie, Monsieur PELLERIN D'YERVILLE Christian, Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

**Secrétaire de séance** : M. DESCHAMPS Pascal.

En souvenir de M. Seigneuret André , les élus respectent une minute de silence.

**- Modification des horaires de l'adjoint technique,**

Vu la modification du temps de travail de l'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet en raison de la nécessité d'exercer en plus la fonction de conducteur de transport en commun de manière accessoire à ses fonctions principales.

Le Maire propose à l'assemblée ;

La création d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps non complet à raison de 27,61 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009 et présente l'organisation de son temps de travail dans un cadre annuel.

A l'unanimité ,le Conseil municipal ,

- Accepte la création de l'emploi suivant à raison de 27 h. 61 à compter du 1<sup>er</sup> novembre
- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée

**Modification statutaire du SIRPS des portes du Perche**

Vu l'augmentation des effectifs d'élèves dans le regroupement scolaire, Le conseil syndical du syndicat intercommunal du regroupement scolaire des Portes du Perche a décidé d'intégrer la compétence obligatoire suivante : transport scolaire (fonctionnement et investissement) afin d'harmoniser l'organisation du transport scolaire pour les écoles primaires et maternelles du regroupement.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour modifier les statuts du SIRPS.

**Rapport sur la production et la distribution de l'eau**

Après lecture et discussion sur le rapport de l'eau 2007/ 2008, le Conseil municipal est invité à présenter des observations et à se prononcer sur ce rapport.

Après en avoir délibéré, le rapport tel qu'il est présenté est approuvé à l'unanimité.

**Fixation des tarifs de l'eau 2009/2010**

Suite à l'exposé de M. le Maire , il a lieu de revoir la part fixe de l'abonnement du compteur et de continuer avec l'instauration d'une première tranche de tarif afin de respecter le principe du plafonnement de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de la distribution de l'eau ainsi (ces tarifs sont applicables à partir des relevés effectués l'été 2009).

Prix au m <sup>3</sup> de 1 à 5 m <sup>3</sup>	4,00 €m <sup>3</sup>
A partir du 6 m <sup>3</sup>	1,08 €m <sup>3</sup>
Redevance annuelle d'abonnement du compteur :	96 €
Intervention d'ouverture ou de fermeture effectuée à la demande de l'utilisateur :	25 €
Remplacement d'un compteur gelé ou détérioré par l'abonné :	150 €
Déplacement d'un compteur à la demande d'un usager	400 €
Taxes obligatoires suivant le tarif en vigueur	

### **Présentation de devis**

Pour les réservoirs d'eau, l'entreprise JOUSSE présente un devis à 4 420 €HT pour la modification des canalisations du réservoir de la Chauvellerie, et de 4 950 €HT au réservoir du Boulay pour modifier l'arrivée d'eau du traitement de neutralité.

L'entreprise VERTICAL présente un devis de 3816 €HT pour la peinture du bâtiment de la station de neutralité, le Conseil Municipal décide de ne pas réaliser ces travaux à court terme.

Le Maire revient sur l'arrêt de la pompe du forage le 13 août dernier et se félicite de l'intervention rapide et efficace de l'entreprise JOUSSE qui a remplacé la pompe le 14 août, ainsi l'absence de distribution d'eau n'a duré qu'une journée. Le devis de l'intervention et le remplacement de la pompe s'élève à 8 990.00 HT, ce sinistre est à l'étude auprès de l'assurance.

Pour la salle polyvalente, Monsieur Le Maire propose d'installer un sèche-mains à air pulsé dont le prix s'élève à 1000 €environ, après discussion, vu les économies d'énergie de ce nouveau procédé, le Maire est autorisé à solliciter des devis et à signer la commande d'un appareil.

### **Informations et questions diverses.**

Suite à une réunion sur la lutte contre les ragondins organisée par la direction départementale de l'agriculture et de la forêt, les communes sont sollicitées pour servir de relais de l'information de proximité aux usagers et riverains. Il est demandé aux riverains de la Thironne et de la Foussarde de participer au piégeage des ragondins et rats musqués soit en adhérant au dispositif de piégeage mis en place sous réserve d'une participation de 10 €et en laissant leur propriété libre d'accès au piègeur soit en piégeant eux-mêmes après formation. Monsieur Le Maire fait part de la visite de Monsieur le Sous-Préfet le 6 octobre, les élus sont invités à se joindre à cette rencontre.

A l'occasion de l'inauguration de la réhabilitation de la salle polyvalente le 28 novembre prochain, l'harmonie de Senonches présentera un concert dans l'Eglise en après-midi. Monsieur Le 1<sup>er</sup> adjoint lit un courrier de remerciement en faveur de Monsieur Le Maire et des sapeurs pompiers de Montigny-le-Chartif pour leur prompt intervention suite à un accident de la route.

La séance est levée à 23 heures 45.